

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 décembre 2023

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 11

Effectif légal : 7

Procurations : 3

## Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente  
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire  
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire  
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal  
Jacqueline PASIN, Administratrice  
Éliane BARBIER-HUMEAU, Administratrice  
Gérard FERRAND, Administrateur  
Roger CLAY, Administrateur

## Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER  
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Philippe CORDIER  
François DIOT, Conseiller Municipal  
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN  
Serge JENTZER, Administrateur

**DEL14122023- 03**

## AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES MISSIONS DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°DEL24022020-03 du 24 février 2020 relative à la mise à disposition entre le Ville de Nevers, le CCAS et Nevers Agglomération du Délégué à la Protection des Données et de son adjoint,

Considérant la nécessité de porter avenant à la convention initiale afin de modifier les conditions d'emploi du Délégué à la Protection des Données par une nouvelle répartition de son Equivalent Temps Plein entre les collectivités,

### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale portant sur la mise à disposition du DPO,
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer cet avenant.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2023, article budgétaire 6218.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 3 procurations).

La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 058-265801944-20231214-DEL14122023\_03-DE

S<sup>2</sup>LO